



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

VILLE DE GONFARON

Direction générale des services

C.C.A.S.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux le sept mars, le conseil d'administration du CCAS de la commune de GONFARON s'est réuni en session ordinaire à 10 H 30 sous la présidence de M BONGIORNO Thierry, Président, Maire de Gonfaron

Présents : M BONGIORNO Thierry, Président du CCAS, Mme GASTAUD Viviane Vice-Présidente du CCAS, Mme GUIOT Marie-Christine, Mme SCIORTINO Antonina, Mme RODRIGUES Angela, M MARTINEZ Christian

Absents excusés : Mme JACQUEY Brigitte, Mme RAYNAUD Nicole, M GIRARD Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Viviane Gastaud

Date de convocation : 28/02/2022

Nombre de membres en exercice : 9

OBJET : Budget primitif 2022 du CCAS

Monsieur le Président expose le budget primitif 2022 selon la présentation brève et synthétique qui est annexée à la présente délibération et sera incluse dans le document budgétaire et publiée sur le site communal.

Il rappelle aussi les grandes lignes du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 14 février 2022. Il indique aux membres que ces orientations sont reprises dans le budget primitif 2022.

Ce budget s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	-	-
EXPLOITATION	7 426.92 €	7 426.92 €

Après avoir délibéré, les membres présents décident, à l'unanimité :

- D'adopter le budget primitif 2022 tel qu'il vient d'être présenté
- De prendre note de la présentation brève et synthétique qui est annexée au budget
- De voter ce budget au niveau du chapitre.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président
Thierry BONGIORNO